Martigny, lundi 10 janvier 1938. *78me année* *No 3.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an . . . . . Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 12.50
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX **II c 58**

ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.

Compte de Chèques postaux II c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Un appel qui doit être entendu

Le journal radical-démocratique

Plus une époque est agitée, plus grande est la place du journal dans la vie du citoyen. Nulle part ailleurs, et sous aucun autre régime politique, plus que dans une démocratie il importe que l'on soit renseigné rapidement sur tous les importants événements politiques, économiques et sociaux qui surviennent à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Dans une démocratie, en effet, chaque individu doit savoir immédiatement non seulement tout ce qui se passe, mais aussi quelles sont les mesures que doit prendre en conséquence un peuple conscient de ses libertés et qui tient à conserver son indépendance.

Mais la manière même dont les citoyens d'une démocratie se renseignent sur les événements mondiaux et nationaux n'est pas sans importance. Un marxiste, par exemple, tirera de ses informations sur la politique ou sur la menace générale d'une guerre des conclusions bien différentes de celles d'un conservateur-catholique, lesquelles s'écarteront considérablement encore des observations qu'un libéral-radical recueillera des mêmes événements. Le caractère et la manière même du journal qu'ils lisent sont pour les citoyens d'une démocratie libérale de la plus extrême importance. Il en résulte qu'à la question que se pose, au début de l'année, tout abonné à une revue ou à un quotidien sur la qualité de celui-ci, une seule réponse s'impose : le journal qui convient à chaque famille libérale-démocratique *ne peut être qu'un journal radical-démocratique.*

Actuellement, pourtant, une infinité de feuilles, qui se prétendent « indépendantes » et « neutres » se disputent les faveur du lecteur et cherchent à supplanter les bons journaux de tendance libérale-radicale et démocratique. Ne voit-on pas cependant que de telles feuilles, à force de vouloir demeurer incolores, deviennent incapables de défendre les intérêts vitaux d'un sain libéralisme politique ? et qu'elles ne reflètent plus alors que l'opinion impersonnelle de vagues agences de nouvelles et de presse, dont le but est de contenter tout le monde en renonçant à défendre toute conception des choses et des événements !

Que le citoyen, le père de famille, depuis l'« homme dans la rue » jusqu'à celui dont les responsabilités sont les plus lourdes, que tous, dans notre démocratie suisse aux solides convictions libérales, sachent trouver et conserver la vraie source de leurs informations sur les événements de notre époque dans le journal radical-démocratique auquel ils resteront inébranlablement fidèles !

Le Secrétariat général
du Parti radical-démocratique suisse.

Trafic d'hiver des postes alpestres

Avec le retour d'un temps favorable à la pratique des sports d'hiver, le trafic des postes alpestres a repris d'une façon très sensible. C'est ainsi que pendant la semaine du 27 déc. au 2 janvier, il a été transporté 31.690 personnes, soit environ 6000 de plus que pendant la période correspondante d'il y a une année.

Au Conseil d'Etat vaudois

Le Conseil d'Etat vaudois a tenu vendredi sa 1re séance de l'année. M. Maurice Bujard, doyen du Conseil d'Etat, a été désigné à la présidence du Gouvernement vaudois pour l'année 1938 et M. Ferd. Porchet, vice-président.

Réception des Annonces
DU „CONFÉDÉRE"
MARTIGNY, Av. des Acacias
(à côté de l'Imprimerie Montfort)
Tél. 61.031 Publicitas S.A.
SION, Av. de la Gare
Tél. 236 Publicitas S.A.

Lettre de Berne

Laborieux équilibre

(De notre correspondant particulier)

La fin de l'an de grâce fédéral 1937 a été marquée par le souci de notre Département des finances d'élaborer son vaste plan constitutionnel de réforme budgétaire et de donner connaissance des grandes lignes de cette stratégie monétaire et fiscale aux représentants de la presse, afin que ces derniers les exposassent, à leur tour, avec commentaires appropriés, à l'opinion publique.

Le projet de M. Meyer, loin de contenir des innovations audacieuses ou de téméraires trouvailles, tend au contraire à stabiliser le présent ordre de choses. D'où les deux reproches concentriques, émanant de censeurs installés dans des camps diamétralement opposés. Tandis qu'à droite, on fait au grand argentier fédéral le reproche de ne rien concevoir de nouveau, de patauger dans les éternelle ornière et de reculer devant l'œuvre impérieuse de réforme politique de l'Etat (en revisant, notamment, tout le régime des subventions), à l'extrême-gauche, on fait un crime au bon M. Meyer de vouloir à tout prix, par des réformes qui sont des stagnations légalisées, maintenir dans notre pays les méthodes inflationnistes, si contraires aux intérêts des classes modestes.

M. Meyer serait-il parvenu à l'équilibre et ces critiques contradictoires prouveraient-elles, comme des normes irréfragables, qu'il a su trouver le juste milieu ?

Nous nous garderons, quant à nous, d'émettre une opinion doctrinale, de tout approuver ou de tout condamner, tant il est vrai que le problème est d'une complexité qui n'échappera à aucun esprit averti. Nécessité, d'une part, de susciter cet équilibre budgétaire sans lequel nos finances publiques et la solidité de notre monnaie finiraient par courir le plus grand péril ; obligation, d'autre part, si l'on veut vraiment parvenir à cet équilibre, de procéder à l'amortissement, dans un délai normal, de la dette astronomique de la Confédération, conjuguée avec celle des CFF, sans oublier la charge extraordinaire de l'emprunt de la défense nationale, qui est de l'ordre de 430 millions et que nous sommes contraints de payer dans un délai de dix ans, si nous ne voulons pas nous trouver, à l'heure fatidique, dans un état d'infériorité technique peut-être fatale, vis-à-vis d'un agresseur éventuel qui, lui, n'hésite pas à sevrer son peuple pour le doter d'un parc d'artillerie extra-meurtrier.

Et alors, nouvelle difficulté, nouvelle énigme. On est tous d'accord pour répartir de la façon suivante la matière fiscale helvétique : impôts directs réservés aux cantons, impôts indirects, dits de consommation, à la Confédération. On approuve, dans les bureaux du Bernerhof, cette répartition théorique, mais on s'empresse d'ajouter que la Confédération, dans l'état actuel des choses, ne saurait se passer d'une contribution qui, à titre exceptionnel, bien entendu, viendrait alimenter sa caisse soit pour l'amortissement de la dette générale, soit pour l'amortissement de la dette militaire. C'est pourquoi on incline à penser, au Département fédéral des finances, que la « contribution fédérale de crise » doit être carrément maintenue, du moins jusqu'à l'amortissement intégral de l'emprunt de défense nationale. Les cantons, durant cette période « transitoire », seraient invités à s'adapter au nouveau régime fiscal. Leur docilité, provisoire, s'explique d'ailleurs du fait qu'avec une suprême habileté, à laquelle il convient de rendre hommage, la princesse fédérale ne se promène jamais dans les plates-bandes théoriquement réservées aux cantons sans leur ristourner le 40 % de ses bouquets. C'est ce qui s'appelle nous garrotter avec une chaîne dorée.

On ne peut se prononcer aujourd'hui en pleine connaissance de cause, car, d'après les infiltrations, coutumières en ces cas, qui se sont opérées dans la muraille gouvernementale, on sait que certains conseillers fédéraux sont loin d'approuver en bloc les idées de leur collègue. La principale opposition s'effectuera certainement au sujet de la perception d'un nouvel impôt. M. Meyer voudrait frapper le chiffre d'affaires et l'on n'a pas oublié les justes tollés que cette intention a provoqués dans les milieux les plus larges du commerce et de l'industrie. En revenir au système, qui paraît aujourd'hui bien désuet, des contingents financiers cantonaux, se heurterait aussi, sans doute, aux difficultés pratiques les plus insurmontables, pour peu que l'on veuille tenir la balance égale : quelles normes, par exemple adopter pour traiter sur un pied d'égalité Zurich et le Valais ? Tenir compte du chiffre de population, du rendement fiscal cantonal (perçu selon des méthodes et des taux tout différents) ou de la capacité de payement des deux Etats respectifs ? Forcément, on tomberait dans l'arbitraire et le procédé serait très rapidement jugé impratiquable.

On peut juger, d'après ces quelques observations liminaires, combien le problème à résoudre apparaît comme hérissé de difficultés, dès que l'on veut passer du plan commode de la théorie à celui, beaucoup moins confortable, de l'exécution. Certes, on peut décider de brider dorénavant les appétits démagogiques du parlement, en limitant à l'approbation, à la compression ou au refus ses compétences en matière financière. On peut prévoir le referendum facultatif pour toute dépense supérieure à dix millions ou pour toute dépense annuelle d'un million destinée à être renouvelée durant un certain nombre d'années ; on peut prendre — une fois de plus, pourquoi pas ? — l'héroïque décision de renoncer à toute dépense nouvelle non couverte par une recette nouvelle correspondante ; on peut se résoudre à unifier, dans un sens de prudence et de sagesse, tout le régime actuel des subventions, on aura, en vérité, rien résolu d'absolument satisfaisant si la ligne de démarcation fiscale entre Berne et les cantons n'est pas déterminée, en pratique aussi bien qu'en théorie, selon les normes solennellement définies sur le papier et si la Confédération ne peut pas, malgré tout, disposer des ressources qui lui permettront de procéder aux amortissements indispensables.

Tel est ce casse-tête, cette quadrature du cercle ou cette bouteille d'encre, selon l'image que vous préférez. Adresser à M. Meyer des reproches trop largement généralisés est proprement absurde. Vouloir lui montrer la voie à suivre le serait encore plus. Il importe, en ces sortes de choses, d'examiner très calmement la situation et de rechercher toutes solutions amiables qui ne soient pas de nature à heurter, à contredire trop brutalement les principes constitutionnels auxquels nous entendons ne pas déroger. On verra d'ailleurs avant peu comment nos édiles, qui ne manquent ni de ténacité ni de dévouement à la tâche, seront parvenus à se tirer de ce mauvais pas.

***

Ajoutons que M. Mussolini, après avoir rendu un juste et chaleureux hommage à la démocratie suisse, la seule qui, à ses yeux, justifie pleinement son idéal et sa raison d'être, est parti en guerre (il n'est pas à une volte-face près) contre la presse suisse, qui passerait son temps à critiquer vertement le régime fasciste.

Venant de si haut, cette diatribe a retenu l'attention du Conseil fédéral et M. Motta a déclaré, officiellement, que l'attaque péchait par excès de généralisation, une bonne partie de notre presse étant même plutôt favorable à l'Italie. Les choses en sont là. Va-t-on dorénavant, pour renforcer l'axe, nous chercher des querelles d'Allemands ?

P.

La vie sierroise

Gym d'hommes

15 ans ! Quinze ans déjà qu'existe à Sierre une section de gymnastique-hommes, groupant sous le signe des « 4 F » des messieurs de 25 à 50 ans, soucieux de conserver le plus longuement possible souplesse et vigueur. La mode est au sport ! Les jeunes y cherchent le développement de leurs muscles, et à battre le plus de records possibles, et pour cela se soumettent à un entraînement physique sévère et intensif. Les anciens par contre ne visent qu'à conserver santé, force et souplesse. Chacun, commerçants et employés, artisans et agriculteurs, y trouvera un dérivatif salutaire à ses habituelles occupations. Tout en vous défatiguant, une heure ou deux par semaine de culture physique appropriée corrige les faux mouvements, active la circulation du sang, combat l'embonpoint.

Et surtout on y oublie pour quelques instants les soucis journaliers, ennuis du métier et les chagrins de la vie. L'hiver est long, sacrifiez un soir par semaine votre « jass » et venez nombreux au local, où l'on rajeunit et redevient gai, car c'est là que vous retrouverez avec la santé, votre équilibre moral et la joie de vivre, sentiments que vous rapporterez ensuite parmi les vôtres, vos amis, et dans toutes vos relations professionnelles. Les leçons données par notre dévoué professeur diplômé, M. Ferdi Grand, reprendront le *jeudi 13 courant, à 20 h. 30,* à la Halle de gymnastique.

La réforme des CFF et le personnel

On nous écrit :

Le sort en est jeté. Ceux qui avaient espéré que le Parlement aborderait en décembre encore la discussion de la nouvelle loi sur les Chemins de fer fédéraux se sont largement trompés. On a donc différé encore une fois les mesures indispensables pour libérer notre entreprise nationale des transports de la lourde charge du surendettement. On ne peut s'empêcher de se demander pour quelles raisons les Chambres ont remis l'examen de cette question, importante entre toutes. Nous finissons par croire que cette hésitation n'a pas d'autre cause que les divergences d'opinions en ce qui concerne la situation du personnel dans le cadre de la nouvelle loi sur les CFF.

Comme on le sait, le Conseil fédéral, s'appuyant sur une minorité précaire de la commission du Conseil national, a l'intention de modifier le statut juridique du personnel de telle sorte qu'à l'avenir les traitements et salaires du personnel ne soient plus fixés par l'Assemblée fédérale mais par le *Conseil d'administration* (sous réserve de la ratification du Conseil fédéral). Non seulement le personnel mais d'autres milieux encore, et qui ne sont pas immédiatement intéressés, ont manifesté les craintes que ce redoutable avilissement de la situation juridique et économique du personnel ne laisse pas de leur inspirer. Aujourd'hui, il ne semble pas que la revision projetée du statut du personnel réunisse encore une majorité. Malgré cela, le Conseil fédéral maintient son projet d'enlever au Parlement la compétence de fixer les traitements et salaires du personnel. Le Conseil fédéral et les autres partisans de la revision semblent espérer que, malgré les signes actuels, une nouvelle saute d'humeur au Conseil national permettra tout de même l'amputation des droits du personnel.

Mais pourquoi donc le Conseil fédéral tient-il avec tant de ténacité à une revision dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle n'est pas populaire ? Dans le message relatif au projet d'assainissement, le Conseil fédéral laisse entendre que la réglementation actuelle des salaires est en partie responsable (en raison de sa fixation par le Parlement) de la situation si critique des CFF. Le Conseil fédéral en conclut qu'à l'avenir la rigidité dont souffre actuellement la réglementation des traitements et des salaires doit faire place à quelque chose de plus souple. Toutefois, si nous jetons un regard sur le *développement des dépenses des CFF au cours des années de crise, nous verrons aussitôt que les faits parlent une tout autre langue* que celle du message du Conseil fédéral. Depuis le début de la crise les dépenses de personnel proprement dites ont passé de 192,4 à 149,3 millions à la suite des mesures de rationalisation, de la réduction des effectifs et de la diminution des salaires ; elles ont donc baissé de 22 %. En d'autres mots, plus des 4/5 des économies réalisées par les CFF depuis le commencement de la crise sont dues à la réduction des dépenses de personnel proprement dites. D'autre part, cette rationalisation et cette diminution des effectifs ont entraîné une *augmentation* considérable de *l'intensité de travail* par agent, ce qui ressort des chiffres suivants :

Alors qu'en 1930 : 8,4 hommes étaient nécessaires pour assurer la circulation de 10.000 kilomètres-trains, ce chiffre n'était plus que de 6,6 en 1936. Et en dépit de la « réglementation rigide » des salaires si vertement critiquée par le Conseil fédéral, n'est-ce pas tout de même un succès des CFF que d'avoir ramené les frais de personnel par km.-train de 10 fr. et davantage en 1920 à 5.50 fr. en 1930 et à 4.33 fr. seulement en 1936 ? Ces chiffres montrent que cette réglementation n'est pas aussi « rigide » qu'on voudrait nous le faire croire. Elle ne constitue donc pas un obstacle au développement rationnel de notre entreprise nationale des transports. Il n'y a donc aucune nécessité pour que le Conseil fédéral la remplace par une autre se rapprochant davantage de l'économie privée.

Rappelons encore que le personnel des CFF vient de faire un grand sacrifice en consentant à une diminution des prestations de sa caisse de secours et pensions parallèlement à une augmentation des cotisations. Il a ainsi prouvé qu'il voulait collaborer loyalement et efficacement à l'assainissement des CFF. Nous croyons que les autorités contribueraient largement à raffermir l'entente entre elles et le personnel, si elles refusaient de donner leur assentiment au projet d'avilissement des droits du personnel, en un mot si elles repoussaient les articles du personnel.

Réponse à un confrère

Dans un entrefilet anonyme, le journal *« Le Rhône »*, sous le titre « Une nouvelle collaboration », annonce que depuis le 1er janvier l'agence « Publicitas » a repris l'affermage des annonces du *« Confédéré » ;* il ajoute : « Comme la firme Publicitas est également la fermière des annonces du *« Nouvelliste »*, on ne peut s'empêcher de conclure à un rapprochement significatif entre ces deux journaux politiques soi-disant adverses. »

Il est possible, soyons indulgents, que l'auteur de ces lignes ait voulu faire de l'esprit. Il n'aura réussi qu'à se faire moquer de lui-même.

Si, par contre, il a entendu porter préjudice au *« Confédéré »*, il est tombé à faux.

Publicitas a déjà été, antérieurement à 1938, pendant plus de 30 ans, le fermier des annonces de notre journal et de celles du *« Nouvelliste »*, dès sa fondation sauf erreur.

Or, à cette époque, l'imprimeur du *« Rhône »* était celui du *«Confédéré» ;* trouvait-on extraordinaire, alors, que les deux journaux politiques du Bas-Valais soient affermés à la même agence ?

Ne voit-on pas, du reste, à Fribourg, *« La Liberté »* et l'*« Indépendant »*, journal des radicaux, confier leur publicité à la même agence ?

Et dans le canton du Valais l'agence O.F.A. afferma les annonces du *« Walliser Bote »* et du *« Confédéré »*, voire même de la *« Patrie valaisanne » ?*

Il est inutile de rappeler qu'il n'y a aucune collaboration entre le *« Nouvelliste »* et le *« Confédéré ».*

Une seule chose nous unit, comme du reste aux autres journaux du canton, dignes de ce nom : l'amour de notre Patrie.

Une chose est bien certaine : c'est qu'en Bas-Valais, le *« Nouvelliste »* et le *« Confédéré »* atteignent tous les milieux, toutes les familles, et qu'ils sont d'autant plus lus et conservés qu'ils sont payants.

C'est pourquoi leur publicité ne fait pas double emploi et est recherchée.

Mr.

Déclaration d'impôt pour 1938

Le Département des finances porte ce qui suit à la connaissance des contribuables (voir *Bulletin officiel* No 53 du 31 décembre 1937) :

1. Chaque contribuable doit remettre une déclaration d'impôt.

2. Les communes doivent faire parvenir les formulaires de déclaration à tous les contribuables au début de janvier.

Les contribuables qui n'ont pas reçu de formulaire ont l'obligation de le réclamer à l'administration communale.

3. La déclaration doit être remplie correctement. *Elle doit être datée et signée.*

4. La déclaration doit être remise à l'administration communale pour le 15 février au plus tard. Les déclarations remises tardivement seront refusées par les communes.

5. L'inobservation des formalités requises entraîne la taxation d'office et la perte du droit de recours. Il en est ainsi des déclarations incomplètes, inexactes, non datées, non signées ou remises tardivement.

Les contribuables sont donc rendus attentifs à l'importance de ces formalités, en vue d'éviter des réclamations superflues.

Les administrations communales sont invitées à prendre les mesures appropriées afin de faciliter aux contribuables l'accomplissement de ces formalités.

6. Pour la fortune mobilière, le détail des titres et créances doit être indiqué.

Si la fortune mobilière a diminué, la réalisation des titres et créances et l'emploi des fonds doivent être justifiés par la production de pièces.

7. La défalcation des dettes doit être demandée de la manière suivante :

On indique, sous la rubrique réservée à cet effet, le montant de la dette au 1er janvier 1938, le nom et le domicile du créancier. La dette doit être reconnue par le créancier qui, à cet effet, appose sa signature sur le formulaire de déclaration d'impôt ou fournit au débiteur une reconnaissance qui doit être jointe au formulaire et déposée pour le 15 février.

Les dettes en compte courant et sur effets de change, même garanties par hypothèques, ne sont pas défalquées. Elles ne doivent pas être déclarées.

8. L'exonération pour les charges de famille (enfants de moins de 16 ans) ne peut être accordée si elle n'est pas demandée dans la déclaration, avec indication des prénoms et dates de naissance des enfants.

9. Les contribuables qui estiment n'être soumis à aucun impôt doivent déposer néanmoins leur déclaration, datée et signée, et en indiquant les charges de famille, à peine de perdre tout droit de recours en cas de taxation d'office.

10. D'une manière générale, il est rappelé que les réclamations peuvent être évitées par des déclarations remplies avec soin.

Le chef du Département des finances :
O. de Chastonay.

Notre feuilleton. — Nous commençons aujourd'hui la publication d'une œuvre de Stendhal qui nous reporte en Espagne, il y a plus d'un siècle.

Nous espérons qu'elle plaira à nos lecteurs.

Fièvre et fébrilité...

La fièvre aphteuse éclata, tout d'abord, à Genève, et se propagea presqu'aussitôt dans le canton de Vaud.

Dès lors, le Valais était directement menacé.

Toutefois, pendant plusieurs jours, la maladie épargna le canton, puis soudain elle fit son apparition à Sembrancher, où tout le village, en fort peu de temps, fut complètement contaminé.

On sait comment l'épizootie ensuite alarma les populations du Bas-Valais, en envahissant, tour à tour, plusieurs localités importantes.

Ce malheur n'était pas impossible à pressentir puisqu'il avait frappé auparavant des cantons voisins.

Néanmoins, il apparaît bien que l'autorité compétente ait manqué de fermeté, au début du mal.

On ne conçoit pas, sans cela, l'incohérence et l'imprécision de son action.

Gouverner, c'est prévoir, dit-on communément.

Or, il serait bon qu'on établît certains points obscurs de l'affaire.

Est-il vrai que le Conseil d'Etat ait appris par les journaux, et plus spécialement par le *Confédéré,* qu'un foyer de fièvre aphteuse avait été découvert à Sembrancher ?

Si le fait se confirme — et nous avons des raisons de le croire exact — il éclairerait d'un jour singulier la situation.

On fut justement surpris aussi dans le public de constater que la foire du lard de Martigny-Bourg avait lieu, malgré le danger certain de contamination qu'une telle manifestation présentait pour le Valais romand tout entier.

Il ne nous appartient pas d'établir si oui ou non la foire eut pour résultat d'étendre un peu plus le fléau, mais son maintien constituait une imprudence inadmissible et c'est cela qu'il convient de déclarer sans ambages.

Qu'on ait pu se laisser surprendre, à la rigueur, par l'irruption d'un mal dont l'étranger et des cantons confédérés souffraient déjà depuis longtemps, c'est encore excusable, nous ne voyons là qu'un excès d'optimisme.

Mais, comment expliquer qu'on n'ait pas réagi, dès la première alerte, avec plus de rigueur contre une menace aussi directe ?

La fièvre aphteuse envahissait Sembrancher au commencement du mois de décembre, et c'est vendredi passé seulement que le Conseil d'Etat interdisait, dans le canton, les congrès, les réunions et les assemblées.

Nous ne jetons pas la pierre au Gouvernement.

Nous nous demandons s'il a été suffisamment renseigné sur l'ampleur du péril par ses services compétents.

On constatera, en effet, qu'il a pris des mesures de protection au fur et à mesure de l'extension de l'épizootie et qu'il avait l'air ainsi de se laisser diriger par les événements, au lieu de les dominer.

A-t-on craint, à la Planta, d'indisposer les citoyens par des arrêtés draconiens ?

Nous n'en savons rien.

Nous soulignons simplement un fait : c'est à l'heure où ses arrêtés s'avéraient en partie inopérants qu'ils ont été promulgués.

Il a fallu plus d'un mois d'anxiété pour qu'on se décidât enfin à appliquer aux grands maux les grands remèdes.

Aujourd'hui encore — en dépit des décisions de l'Etat — on a l'impression que tout n'a pas été fait pour enrayer la fièvre aphteuse.

Le renvoi de la session du Grand Conseil, qui est un événement bien propre à frapper l'imagination populaire, aura peut-être un heureux effet moral. Pratiquement, il nous semble illusoire aussi longtemps que des ressortissants des endroits contaminés continueront à se promener librement dans le pays.

Les écoliers de Martigny et de La Bâtiaz font régulièrement le trajet de l'école aux stations de la plaine alors qu'on empêche aux députés de se réunir à Sion.

Dernièrement, un citoyen de la capitale apercevait dans un café de la ville un citoyen de Sembrancher qui disparut aussitôt qu'il se vit filer...

Ces observations, il est loisible à chacun de les faire.

Il faut espérer qu'il se trouvera au Parlement quelqu'un pour interpeller le Gouvernement sur la fièvre aphteuse.

Il importe au plus tôt d'établir les responsabilités et de dévoiler les infractions commises.

La presse a signalé l'insouciance et la légèreté de certains propriétaires.

Il était question de les punir d'une amende atteignant 2000 francs.

Si la peine a été confirmée, il serait opportun que le public en fût avisé, afin d'attirer son attention sur ses devoirs.

Quoiqu'il en soit, on n'a pas l'impression que l'Etat ait une ligne de conduite extrêmement rigide :

Il interdit les bals.

On danse à la patinoire à Martigny.

Il interdit les répétitions de l'Harmonie.

Il laisse ouverts les cinémas.

Il renvoie la session du Grand Conseil.

Il permet aux enfants de fréquenter une école à proximité des foyers d'infection.

Tout cela n'est ni clair, ni compréhensif, ni logique et pour tout dire en quelques mots, nous n'y comprenons plus rien.

Peut-être aussi cet arrêté d'une saine inspiration n'est-il pas appliqué dans son esprit et dans ce cas des précisions s'imposent.

Si demain, le Valais central est contaminé après trois communes qui le sont à Conthey, qui s'en étonnera ?

Pas nous.

Il manque une direction à l'Office vétérinaire et c'est la raison pour laquelle on assiste à une lutte à la fois hâtive et désordonnée.

Ce n'est pas seulement de fièvre aphteuse que le canton est atteint.

C'est de fébrilité...

A. M

Nouvelles du Valais

Les réunions publiques interdites

Un arrêté du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, vu l'extension de l'épidémie de la fièvre aphteuse, décide :

1) *Toutes les réunions publiques (assemblées, congrès, bals, lotos, etc.), sont interdites dans tout le canton jusqu'à nouvel arrêté ;*

2) *La chasse au renard est interdite dans le canton ;*

3) *Outre la police cantonale, les autorités de police communales sont spécialement chargées de l'exécution des mesures concernant la fièvre aphteuse, sous la responsabilité des administrations communales.*

Ainsi arrêté en Conseil d'Etat, à Sion, le 7 janvier 1938.

La session du Grand Conseil renvoyée

Vu l'extension de l'épidémie de fièvre aphteuse le Conseil d'Etat du canton du Valais, en séance de vendredi, a décidé de renvoyer la session du Grand Conseil qui était fixée à aujourd'hui lundi au 10 février.

La fièvre aphteuse à Conthey

(Inf. part.) La fièvre aphteuse a éclaté, à la fin de la semaine, dans trois villages de Conthey.

Le bétail malade a été abattu et l'on a désinfecté les lieux.

Fully. — *Fabien Roduit.* — Une foule émue accompagna samedi dernier au champ du repos un brave citoyen de Fully : M. Fabien Roduit, ancien conseiller. Le défunt, qui s'en va à l'âge de 79 ans, était l'âme d'une belle famille, dont il assuma très jeune la direction, à la mort de son père. Il éleva de son côté de nombreux enfants dans cet esprit de travail et de serviabilité sans borne qui caractérisa toute sa vie. Ces qualités lui acquirent l'estime de toute la population qui l'appela à remplir une longue et belle carrière politique et administrative. Ainsi il fut conseiller communal pendant 32 ans et vice-juge durant deux périodes.

Avec M. Fabien Roduit disparaît une belle figure du paysan montagnard et un dévoué adhérent à notre parti.

A sa famille et à ses nombreux parents vont toute notre sympathie et nos sincères condoléances.

Des amis.

Bagnes. — † *Mme Marie Vaudan:* — Dimanche a été ensevelie au Châble Mme Marie Vaudan née Luy. La regrettée défunte, qui s'en est allée dans sa 75me année, était la belle-sœur de M. Cyrille Gard, juge-instructeur et président de la grande commune de Bagnes, auquel nous adressons nos condoléances.

Charrat. — *Une commune où l'on devient vieux.* — Mme et M. Albert Sauthier se sont mariés le 14 janvier 1875, et comptent ainsi 63 ans de mariage. Les cinq couples ci-après comptent plus de 50 ans de mariage : Mme et M. Xavier Biolaz ; Mme et M. César Pont ; Mme et M. Jules Giroud ; Mme et M. Louis Sauthier ; Mme et M. Jules Cretton.

12 personnes sont âgées de plus de 80 ans :

Faustine Lonfat, née en 1852 ; Mme et M. Albert Sauthier, nés tous deux en 1853 ; Valentin Moret, en 1853 ; César Pont, en 1853 ; Xavier Biolaz, en 1855 ; Marguerite Biolaz, en 1855 ; Théodule Dondainaz, en 1855 ; Alexandrine Aubert en 1855 ; Joséphine Sauthier, en 1856 ; Caroline Thurre, en 1856 ; Emile Dondainaz, en 1858.

Comme on le voit, le travail conserve !

Saxon. — *Chez nos pupilles-gymnastes.* — Cette sous-section de la section fédérale de gymnastique l'« Espérance » a tenu son assemblée annuelle le dimanche 9 janvier, sous la présidence de M. Robert Guéron, président. Ce dernier a ouvert l'assemblée en saluant la présence de MM. G.-E. Bruchez, Robert Volluz, Georges Gaillard.

Le comité a été composé comme suit : Georges Gaillard, président ; Georges Felley, caissier ; Maurice Rosset, secrétaire ; Denis Veuthey, moniteur ; Charly Veuthey, sous-moniteur.

Il est décidé de participer à la fête cantonale de Vouvry, ainsi que d'inaugurer le fanion au début du mois de mai. Une promenade et une représentation auront lieu dans le courant de l'année.

Collision de deux camions. — (Inf. part.) Un camion de la Brasserie Valaisanne à Sion, qui n'était pas muni de chaînes, est entré en collision près de Granges avec un autre véhicule d'une maison de Montreux que conduisait le chauffeur Dupertuis.

Cet accident est dû à une couche de neige de 12 à 15 cm. qui recouvrait la chaussée et qui paralysa la manœuvre des conducteurs.

Tout se borne à des dégâts matériels.

Mort du professeur Maillard. — Vendredi est décédé dans sa 71e année, après une longue maladie, M. Louis Maillard, qui fut pendant 40 ans professeur dont 25 ans à l'Université de Lausanne, dont il était actuellement professeur honoraire. Il était né à Vevey.

Praz de Fort. — *On nous écrit :*

Il s'est tenu dans ce coquet village l'assemblée annuelle de la Société philanthropique « Le Progrès », dont l'unique article de son statut est l'entr'aide manuelle et pécunière entre tous ses membres.

Et l'on dit que les paysans se mangent la laine sur le dos !

De la graine du Progrès ne pourrait-on pas en semer un peu partout ?

Après une brève allocution des deux candidats à la présidence, Maurice Droz-Dufour a été élu président et M. Maillard vice-président.

Un autocar contre une auto. — (Inf. part.) Un accident de la circulation qui eût pu avoir des suites graves est survenu à l'intérieur du village de Réchy :

Un autocar de M. Dubuis de Savièse, qui transportait des ouvriers à Chippis, est entré en collision avec une automobile pilotée par M. Félix Gaillardi, représentant de commerce à Sion.

Les véhicules ont glissé sur le verglas, à un endroit où un virage masquait la visibilité des conducteurs.

Si personne ne fut blessé, les dégâts matériels aux deux véhicules sont importants.

Un autocar dérape. — (Inf. part.) Un autocar appartenant à M. Théodule Martig, de Varen, et que conduisait M. Edgar Martig, roulait dans la direction de Sierre à Salquenen quand, à 150 mètres environ, à l'ouest du pont de la Raspille, il dérapa sur le verglas sur un parcours de 25 mètres environ et vint se jeter contre un camion de M. Louis Grobet que pilotait M. Robert Pont.

Ce second véhicule fit un recul de deux mètres, sous la violence du choc. Aucun passager ne fut blessé, mais les deux véhicules ont subi des dommages.

A propos de l'incendie de Fiesch. — (Inf. part.) Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, qu'un violent incendie avait détruit à Fiesch un grand chalet appartenant à M. Hans Imwinkelried.

Dans ce bâtiment se trouvait le poste de gendarmerie, depuis quelques mois.

Au moment du sinistre, l'agent Murmann, qui assume aussi les fonctions de garde-chasse, était absent. C'est un petit enfant qui déclencha le sinistre, en jouant avec un arbre de Noël.

Comme les pièces du chalet avaient été passées à l'huile au moment de la construction, le feu se propagea avec une vitesse inouïe.

Fait curieux à constater, il s'établit un tirage naturel par les escaliers et comme les portes du deuxième appartement étaient fermées, il fut épargné.

Les autres étages et le galetas ne furent bientôt qu'un brasier, en dépit des efforts des pompiers pour les protéger.

St-Maurice. — *D. A. P.* — La commission locale devant pourvoir à un service médical pour la défense aérienne de la commune donnera avec l'aide de plusieurs médecins un cours de samaritain qui durera deux mois. Les dames, demoiselles et messieurs qui désirent participer à ce cours sont priés de s'inscrire jusqu'au 15 janvier auprès du président de la commission, Dr Hoffmann.

Cours centraux d'arboriculture. — Le Département de l'Intérieur organise chaque année des cours centraux d'arboriculture qui débutent dans le courant du mois de février.

Conditions d'admission. Les personnes âgées de 20 ans révolus sont seules admises à y participer. (Une pièce justificative sera exigée). Il est cependant fait exception pour les anciens élèves diplômés d'une Ecole d'agriculture.

Pour obtenir le certificat de capacité à l'examen final, les élèves devront suivre régulièrement les cours pendant trois ans (8 jours par année).

Frais. Dans sa séance du 4 mai 1937, le Conseil d'Etat a décidé de faire percevoir une finance d'inscription de 5 fr. par année et par élève et cela dès 1938.

Cette finance devra être versée le 1er jour du cours. Il sera remis aux intéressés une carte de participation. Des instructions complémentaires concernant le cours seront données ultérieurement aux participants.

Les inscriptions sont reçues par la Station cantonale d'arboriculture jusqu'au premier février prochain. *Station d'arboriculture.*

Encore une hausse injustifiée !

On nous écrit :

Le Conseil fédéral vient de prendre la décision d'augmenter les droits d'entrée sur le maïs pour l'alimentation humaine alors que ce produit est déjà en hausse sur le marché mondial.

C'est ainsi qu'il fait preuve de sa sollicitude pour le montagnard déjà tant éprouvé.

Au lieu d'alléger ses charges, il l'accable encore comme s'il ignorait que, surtout en Valais, la « polenta » est la principale nourriture du pauvre.

Notre gouvernement cantonal n'acceptera certainement pas sans autre cette mesure et saura protéger le consommateur valaisan.

Un froid sibérien. — Mardi dernier, le thermomètre est descendu à Ulrichen à 31 degrés au-dessous de zéro.

Les cols italiens

Au Nouvel-An, des skieurs qui se rendaient au Grand St-Bernard, avec l'intention de passer par le Col de la Chenolette pour arriver à la Combe de Za, furent refoulés par des miliciens fascistes.

A la suite de cet incident, il a été publié le communiqué suivant :

Pour éviter aux alpinistes et skieurs intéressés l'inconvénient de se voir refoulés à certains cols de la frontière italo-suisse, il est rappelé que seuls les cols suivants sont ouverts aux personnes munies d'un passeport : en hiver : Gd St-Bernard et Paglino (Simplon) ; en été : outre les deux précités les cols de la Seigne, du Géant, du Mont, du Rhême, du Grand et Petit Ferret, Théodule et Passo di St-Giacomo. Le passage par d'autres cols est également consenti en été sur autorisation spéciale inscrite dans le passeport ; les Consulats d'Italie donnent volontiers tous renseignements.

On nous écrit d'autre part à ce sujet :

Un col qui devrait être ouvert l'été, c'est celui de « Fenêtre » que beaucoup de touristes voudraient passer pour aller de l'Hospice du St-Bernard dans la vallée de Ferret, et vice-versa. Que de remarques et de regrets n'entend-on pas chaque été à ce sujet !

Aussi saisissons-nous l'occasion pour demander à la commune d'Orsières, la plus intéressée à ce mouvement touristique, de prendre sérieusement la chose en mains d'un commun accord avec la Sté valaisanne des hôteliers et l'Etat, pour intervenir à Rome, par l'entremise de l'administration des douanes et le ministre de l'Italie à Berne.

Pour la traversée du col de Fenêtre, on utilise le territoire italien sur un si court trajet (2 km.) qu'il semble à priori du moins que l'Italie — qui ouvre bien durant l'été le col de Ferret qui conduit à Courmayeur — peut sans inconvénient ouvrir également le col de Fenêtre durant les mois de juillet, août, septembre.

Si cette démarche aboutissait, elle réjouirait toutes les personnes villégiaturant dans le joli val de Ferret, ainsi que les nombreux touristes aimant faire cette traversée et les hôteliers de la région.

X.

Agrandissement de l'Hôpital de Sierre. — Au printemps, les travaux de construction du pavillon pour tuberculeux de l'Hôpital de Sierre vont commencer. Ce sera là une excellente occasion de travail pour les entrepreneurs et leurs ouvriers.

A Monthey

Champéry

Ça y est ! Champéry aura bientôt son téléférique qui reliera la coquette et active station au plateau féerique de Planachaux, paradis des skieurs et étape rêvée sur ce circuit de haute montagne qui conduit du Val d'Illiez dans le Val de Morgins par les Portes du Soleil, Savolayre, etc.

Ainsi en a décidé l'Assemblée primaire, réunie récemment, en adoptant le principe de la construction de cette magnifique œuvre d'art et en autorisant le Conseil communal à contracter l'emprunt nécessaire auprès de la Banque cantonale du Valais.

La demande de concession a été immédiatement déposée et comme tout fait prévoir qu'elle recevra une réponse affirmative, on peut d'ores et déjà saluer cette nouvelle preuve de l'intelligence et de la ténacité champérolaines.

Grâce à cette liaison rapide de la station avec une région hivernale idyllique, « Champéry sports d'hiver » va devenir sous peu une splendide réalité qui remplira d'aise les nombreux amis de la station aimant la voir, la visiter et y habiter lorsqu'elle est revêtue de sa blanche parure.

L'Orphéon bénit son drapeau

Notre vaillante chorale qui remportait à Martigny les premiers prix en division supérieure, a fait bénir jeudi, jour des Rois, son drapeau à l'Eglise paroissiale de Monthey.

Une délégation de l'Harmonie, marraine du drapeau, assistait à la cérémonie qui fut simple mais touchante.

Un enfant blessé en lugeant

Samedi après-midi, le jeune Bucher, âgé de 14 ans, qui lugeait sur la route de Troistorrents, a fait une chute et s'est brisé une jambe.

M. le Dr Galetti l'a conduit à l'Infirmerie de Monthey. Nos vœux de guérison au petit blessé et à sa famille.

Vionnaz

Jeudi, l'automobile de M. Paul Martin, vétérinaire à Monthey, a été atteinte au milieu du village de Vionnaz par le camion de M. Dulio, de Brigue, qui avait dérapé sur la route gelée.

M. Martin, dont la machine a passablement souffert, a été blessé légèrement à la face. Quant au camion et à ses occupants, ils sont indemnes.

La police a enquêté comme d'usage.

La vie à Martigny

Une truite phénoménale

(Inf. part.) M. Marty, le sympathique propriétaire de l'Hôtel Terminus, qui pêchait dans le Rhône à Riddes, samedi après-midi, a sorti de l'eau une truite phénoménale et qui pesait 4 kilogs 50 grammes. Sa longueur était de 80 cm. Il y a deux ans, M. Marty avait déjà eu la bonne fortune de pêcher une truite ayant à peu près le même poids et qu'il avait envoyée à Montreux.

Pas de répétition à l'Harmonie

La répétition de l'Harmonie qui devait avoir lieu demain soir est supprimée jusqu'à nouvel avis, à cause de la fièvre aphteuse.

« Octoduria » Martigny

Par suite de fièvre aphteuse, les répétitions des actifs et pupilles sont supprimées jusqu'à nouvel avis.

La vie sédunoise

Et la salle du Grand Conseil ?

Avant la session du Grand Conseil, nous avons eu la curiosité de nous renseigner sur l'état des travaux d'aménagement de la nouvelle salle :

Rien n'est commencé !

Les expropriations ont donné lieu à de longs pourparlers entre l'autorité communale et certains particuliers.

Un accord est maintenant conclu.

On peut donc espérer que dans un avenir prochain on donnera le premier coup de pioche au Casino.

Il faut admirer, en tout cela, la patience angélique et l'esprit de résignation des députés qui seront contraints de siéger, une fois de plus, dans un local de fortune.

Néanmoins la ville aurait tort de les mettre encore un instant à l'épreuve : les meilleures volontés finissent par se lasser.

Confédération

La fin d'un roman d'amour

Depuis 8 mois environ, la petite Liliane Hauswirth, âgée de 14 ans, et le jeune apprenti typographe Pierre Cornioley, âgé de 19 ans, tous deux d'Aigle, se voyaient régulièrement, ce qui provoqua bien des remontrances de la part des parents. Un beau jour, le jeune soupirant fit comprendre que, si on lui interdisait cette liaison, il mettait fin à ses jours. Samedi après-midi, la mère de Liliane Hauswirth devait se rendre à Vevey, accompagnée de sa fille. Rendez-vous avait été pris en gare, samedi, au train de 15 h. Au départ du train, la mère était seule et dès ce moment n'eut plus de nouvelles de sa fille. Le jeune galant, de son côté, n'était pas allé travailler l'après-midi comme il le faisait habituellement.

Les recherches commencèrent aussitôt. Une piste fut rapidement trouvée. On apprit que les jeunes amoureux avaient été aperçus, samedi, à 16 h., à Illarsaz et, à 17 h., à la porte du Scex. De là, ils traversèrent la passerelle du Rhône et se rendirent à Villeneuve où, à 18 h. 30, ils louèrent un canot.

Où s'étaient-ils rendus ? Avaient-ils traversé le lac en direction de la Savoie ? Dimanche soir, la gendarmerie reçut un coup de téléphone lui apprenant qu'un canot désemparé avait été recueilli dans la baie de Clarens au cours de la journée.

Dans ce canot, on trouva le manteau de Pierre Cornioley ainsi qu'un calepin dans lequel était une lettre. Le jeune homme faisait part de sa détermination de se détruire, laissant comprendre que ce projet avait été depuis longtemps mûri par les précoces amoureux. Tout permet de supposer que les jeunes gens se sont donné la mort, plongeant ainsi deux familles dans le deuil.

Les Sports

Tir : cours de jeunes tireurs.

Les cours de jeunes tireurs ont connu en Suisse une nouvelle et réjouissante progression. Ils ont plus que doublé en l'espace de quatre ans au point de vue du chiffre de participation. De 17.421 jeunes tireurs de 16 à 20 ans en 1933, les cours ont passé, comme nombre d'élèves, à 23.245 en 1934, à 27.684 en 1935 puis à 32.901 en 1936, pour parvenir enfin à 40.206 en 1937. En tête des cantons et demi-cantons, en Suisse, on trouve Berne avec une participation de 6237 jeunes tireurs ; puis Zurich 5156, Argovie 4954 ; Fribourg est au 4me rang avec 2585, ce qui est magnifique ; Vaud avec 1699, est au 8e rang ; le Valais est 14me, avec le nombre de 817 ; Neuchâtel 16e, avec 720 ; Genève est 23me, avec 269.

Les matches de dimanche

Ligue nationale : Les fortes chutes de neige de dimanche ont causé le renvoi de la plupart des matches prévus au calendrier. Toutefois, à Lausanne, le club local a battu Granges 3-1 ; Lugano prend la tête du classement général, par sa victoire sur Berne, 2-0 ; Young-Boys n'a pu triompher de Lucerne, 1-1.

Ire ligue : Urania a dû concéder le match nul à la jeune équipe de Derendingen, 3-3.

Nous avons reçu :

A qui appartient la voiture ?

« Qui est-ce ? » 1938, almanach de l'automobiliste, publié sous les auspices de la *Revue automobile*, sera certainement accueilli favorablement cette année aussi par les nombreux intéressés automobilistes ou non. En ce qui concerne le nombre de pages, c'est la liste des propriétaires d'automobiles l'essentiel de cet ouvrage. Elle est établie par canton, d'après l'ordre numérique des nouvelles plaques. Il contient encore une foule de renseignements utiles aux conducteurs et un calendrier réservé aux notes personnelles. Prix 7 fr. 50.

Un nouvel ouvrage sur la Suisse romande

M. Pierre Guye vient de publier un livre sur nos cantons romands et la question linguistique en Suisse. Ce livre, intitulé « Le Pays romand et la Civilisation latine » (Fragnière Frères, éditeurs, Fribourg, prix fr. 2,80) commence par une partie historique, où l'auteur fait revivre d'une manière rapide l'histoire du pays romand, à partir de l'époque romaine. L'auteur expose les attributions qui seraient conférées au pouvoir politique romand. Il termine son livre par des projets très modernes et hardis, visant notamment au développement économique des cantons romands, ainsi qu'à l'augmentation de la population romande.

Calendrier CFF

publié par le service de publicité des CFF à Berne. Prix 2 fr. Riche et substantiel comme de coutume, si ce n'est plus encore, il conduit celui qui a le plaisir de le feuilleter, à travers les mille détails de la vie ferroviaire. Cette publication est un vrai documentaire sur l'activité si complexe des chemins de fer fédéraux. L'impression en a été très soignée. Le texte est en deux couleurs.

Dernières nouvelles

Le mariage du prince héritier de Grèce

Pour le mariage du prince héritier, qui eut lieu hier dimanche, Athènes a pris son aspect des grands jours de fête. Une foule immense, retenue par des cordons de troupes, se pressait sur tout le parcours du cortège nuptial. Une salve d'artillerie a annoncé, à 10 h., le départ du cortège du Palais royal pour la Cathédrale. Dans les premières voitures se trouvaient les hôtes princiers. Après les voitures où ont pris place notamment la diadoque Paul avec sa sœur la princesse Irène de Grèce, la princesse Hélène de Roumanie et le prince Auguste-Wilhelm de Prusse, venait celle du grand maréchal de la cour ; ensuite, entre deux pelotons de cavalerie, venait la voiture du régent de Yougoslavie et de la princesse Paul, puis celle du roi de Grèce avec la duchesse de Brunswick-Lunebourg, mère de la fiancée. Tiré par six chevaux blancs, venait enfin le carrosse où avait pris place la fiancée du diadoque, la princesse Frédérique et son père, le duc de Brunswick-Lunnebourg. Un peloton de cavalerie fermait le cortège qui défila au milieu d'un grand enthousiasme.

Les fiancés furent accueillis sous le porche de la Cathédrale par l'archevêque primat d'Athènes et le président du Conseil. La cérémonie se déroula selon le fastueux rite orthodoxe.

Sérieux incident russo-japonais

Une Chinoise ayant, à l'encontre de l'interdiction japonaise, traversé la concession française, fut emmenée par un soldat nippon. Un volontaire russe se précipita pour empêcher ce dernier de la battre et les deux soldats en vinrent aux mains. Une quinzaine de soldats nippons accoururent alors et s'efforcèrent de l'entraîner dans la zone japonaise. Des automobiles blindées et un camion chargé de volontaires russes arrivèrent également sur les lieux, tandis qu'une centaine de Japonais apparaissaient de leur côté.

La situation menaçait de devenir très tendue lorsque le Russe, cause de l'incident, fut emmené dans un poste français voisin, où les policiers français et les officiers nippons arrivèrent, au bout d'une demi-heure de discussion, à un accord dont les termes ne sont pas encore connus.

L'animosité des Japonais contre l'Angleterre

Des fusiliers marins japonais ont occupé vendredi dernier le New Asia Hotel, situé dans la concession internationale, à Changhaï. Ils ont substitué des drapeaux japonais à l'Union Jack et se sont emparés d'un certain nombre de meubles. L'hôtel appartient à un Chinois de nationalité britannique.

La presse londonienne a pris connaissance avec indignation de ce nouvel incident et le « Daily Herald » croit qu'une séance extraordinaire du cabinet britannique aura lieu ces jours-ci pour discuter de la situation en Extrême-Orient.

Assurance sur la vie

(Comm.) Le premier résultat connu concernant la production en nouvelles assurances, pour l'année 1937, est celui de la « Patria », Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie, à Bâle. Cette Société qui ne travaille qu'en Suisse a atteint l'année dernière une production nouvelle en assurances de capitaux de francs 34.064.312.—. Ce chiffre est de près de 10 millions plus élevé que le chiffre correspondant de l'année 1936 qui était de fr. 24.820.737.—. Il est en outre intéressant de constater que cette production est la plus élevée de cette Société depuis sa fondation. Le maximum qu'elle avait atteint jusqu'à présent était de francs 31.571.400.—. Ce résultat remarquable dans une année où la crise était encore intense a été obtenu par le développement de l'organisation et l'introduction de nouveaux tarifs, sans aucune augmentation du coût relatif de la production. Quant à la production en rentes viagères, elle a été plus que doublée.

L'agent général de la « Patria » est M. Willy Joris, à Sion.

Echos

La motorisation dans l'armée britannique

M. Hore-Belisha, ministre de la guerre, prendra sous peu de nouvelles mesures de motorisation de l'armée anglaise. La moitié des bataillons d'infanterie seront dotés de mitrailleuses au lieu de fusils, d'ici la fin de l'année. Des centaines de chars d'assaut rapides seront mis en service, et, dans l'artillerie, la motorisation consistera dans le remplacement de 8000 chevaux par des tracteurs. Le ministre entend motoriser l'armée de terre de telle sorte qu'une demi-douzaine d'hommes présenteront la puissance de combat de tout un bataillon.

Nouvelle utilisation de la Tour Eiffel

L'équipement pour la télévision de la tour Eiffel à Paris vient d'être terminé. La France possédera ainsi l'antenne de télévision la plus haute du monde. Celle-ci est située au sommet de la tour, à 315 mètres de hauteur, et est reliée par un câble spécial à un poste émetteur à grande puissance installé au sol.

Les abeilles chantent Noël

Il y a déjà quelque temps, un apiculteurs de nos amis nous avait affirmé que les abeilles (qui sont en quelque sorte muettes et comme en léthargie durant tout l'hiver) se réveillaient le soir de Noël pour donner un concert de quinze minutes à partir de minuit.

Devant mon incrédulité, il m'invita à m'en rendre compte *de visu*. Or donc, le samedi 25 décembre, je me rendis dans une accueillante et hospitalière villa, située sur la route de Vevey à St-Légier, où je participai aux réjouissances de Noël.

A plusieurs reprises, je me rendis auprès des neufs ruches placées dans le jardin. A 16 h., à 20 h., à 23 h., silence absolu. aPs le plus léger bruissement à l'intérieur. J'y retournai à minuit exactement. Ce fut un concert véritable, un bourdonnement assourdissant dans les neuf ruches. Quinze minutes après, tout était terminé. J'y retournai à 2 heures du matin et le lendemain à 9 heures, avant mon départ. Un silence impressionnant régnait toujours...

Vevey-la-jolie ne doit pas être la seule privilégiée. Nous serions reconnaissants à ceux de nos lecteurs et abonnés apiculteurs qui ont observé le même phénomène de bien vouloir nous donner leur appréciation et, si possible, des précisions.

(La Revue) *A. H.*

Un homme qui dormait depuis un an !

Un chauffeur de taxi, nommé Salvador Frias, qui s'endormit, il y a un an, vaincu par un mal étrange, s'est réveillé l'autre jour à l'hôpital de La Havane où il avait été transporté et où plusieurs milliers de personnes étaient allées le voir pendant son long sommeil.

Salvador Frias, qui a 22 ans, est un ivrogne invétéré. En ouvrant les yeux, il s'étira, demanda le plus tranquillement du monde quelques bananes, les mangea, puis se rendormit de nouveau. Les médecins qui le soignent pensent que ce sommeil est dû à la présence dans les intestins du malade d'un parasite dont ils s'efforcent de déterminer la nature.

Des pneus peu ordinaires

Pour leurs avions péants, les Imperial Airways ont commandé, en Angleterre, des pneus d'une grandeur colossale. Deux de ces pneus peuvent supporter 22 tonnes. Leur diamètre est de 2 m. 50 et leur épaisseur d'un mètre. Il a fallu, pour modeler la chambre à air pendant la fabrication, une pression d'environ 390 tonnes. C'est probablement le record du monde.

✝

Madame Veuve Maurice MOTTIEZ-CRETTON, *ses enfants et familles, très touchés des marques de sympathie reçues dans la terrible épreuve qui vient de les frapper, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part et plus spécialement l'Agaunoise, la Société des Cafetiers, la Classe 1900, le Parti libéral-radical et la Société de Secours mutuels.*

La famille **Léonce Joris, à Orsières**, *remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie dans son épreuve.*

La Phosfarine PESTALOZZI

est le meilleur aliment des enfants, donnant des os et des dents solides ! C'est le déjeuner **fortifiant, léger,** des adultes, des anémiques, des convalescents, des personnes digérant mal ou ayant de l'albumine. La tasse 4 ct., la gde bte 500 gr. Fr. 2.25 ! *Seule phosfarine suisse.*

ETUDE DE NOTAIRE

F. de Kalbermatten

anc. conservateur du Registre Foncier, **ouverte dès le 17 janvier 1938** — Stipulation. Recouvrements, etc.

SION Grand-Pont No 14 — 3me étage

Vente de savons de Marseille 72° garanti

Hâtez-vous, le stock offert s'épuise rapidement, encore quelques jours et c'est fini. Quelle est la ménagère qui ne veut pas profiter de ce prix... **2 gros morceaux de 500 grammes pr 0.55**

Faites-en donc une provision à ce prix, car la marque « Ecureuil » est extra et c'en est.

Et ma LESSIVE FAMILIA à 0.90 le kg. en voilà une affaire, essayez cela une fois, vous ne pourrez plus vous en passer. *L. Kœnig.*

MAGASIN PHILIBERT, Martigny, Rue des Hôtels

On cherche à acheter un

pré

sur Martigny, de 6000 m2 environ. S'adr. Clovis Boson, Café du Chavalard, Fully.

ON CHERCHE

dans jolie localité, **immeuble locatif** ou **maison familiale** avec ou sans commerce, ainsi qu'un **domaine.** Adresser offres très détaillées avec photo, à case postale No 302, Lausanne-Gare

15 % Dès ce jour 15 %

sur tous nos articles d'hiver : chaussons, pantoufles, socques, snow-boots, caoutchoucs, souliers de ski

15 % de réduction

NOUS ENVOYONS A CHOIX, SANS FRAIS pour vous en cas de non-convenance. **Profitez ! !**

Chaussures Stöckli, succ. Löw S. A., Martigny

Bonne à tout faire

Ménage soigné, habitant Bâle, demande jeune fille connaissant la cuisine et les soins du ménage. A la même adresse, on engagerait une seconde bonne pour s'occuper des enfants. Entrée à convenir. — Adresser les offres par écrit, sous P 1070 S, à Publicitas, Sion.

Famille genevoise de 3 personnes cherche comme cuisinière pour le 1er février

Jeune FILLE

sérieuse et honnête, connaissant la tenue d'un ménage. Bon gage. Très bons traitements. Adresser offres avec références et certificats sous chiffres D 50091 X Publicitas, Genève.

Appartement

A louer pour le printemps, 1 **appartement** de 4 pièces, confort, bonne situation. S'adr. au journal, sous chiffres 101.

Appartement

On cherche pour date à convenir, appartement **3-4 pièces, confort moderne.** - Ecrire sous chiffres 100 au bureau du journal.

Nettoyage
des vaches après vêlage

Agriculteurs ! Nettoyez vos vaches après vêlage, avec notre **Poudre préparée spécialement dans ce but.** Les vaches seront admirablement nettoyées et la secrétion du lait sera stimulée. — **Prix du paquet fr. 1.50.**

DEPUIS Fr. 10.— FRANCO DE PORT.

Pharmacie de l'Abbatiale, à Payerne

Ecole de Commerce
Gademann - Zurich

La plus ancienne école de commerce privée à Zurich. Cours spéciaux pour l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, etc. Cours de commerce, banque, hôtel. Diplôme. Placement gratuit. Demandez le prospectus.

Viande bon marché

LE KG.
Hâchée sans nerf fr. 1.20
Désossée pr charcuterie fr 1.50
Morceaux choisis pour salaison fr. 1.90
Boyaux 12 ct. le mètre
Recette gratis pour salami
Expédition par retour du courrier, 1/2 port payé.

Boucherie Mariéthoud
VEVEY, tél. 51.982

Ligue antituberculeuse
du District de Martigny
Consultations gratuites tous les **jeudis :**
1. à **Martigny,** de 13 h. 1/2 à 15 h., à l'Hôpital ;
2. à **Riddes,** de 11 h. à 12 h., chez le Dr L. Ribordy.

Confiez toutes vos annonces à « **Publicitas** »

Banque Populaire Valaisanne
SION
Toutes Opérations de Banque
Prêts sur hypothèques
Facilités de remboursement

Genève ***Plainpalais St-Boniface***

L'Etablissement Café-Brasserie qui se trouve sur la propriété de St-Boniface est à remettre pour cause de maladie, exclusivement. La situation extra-favorable au milieu de grands locaux de réunion, de grandes entreprises industrielles et aux abords de la Plaine de Plainpalais, ainsi que les vastes et beaux locaux, avec un inventaire ad hoc, permettent une exploitation rémunératrice. Conditions avantageuses.

Pour tout renseignement, s'adresser à Edmond Bonvin, Café-Brasserie du Moulin, Rue Gourgas 2, Genève.

ACTUELLEMENT, les magasins

A la Ville de Paris, Sion

Roger Galladé

vous accordent des

RABAIS de

10% et de 15%

sur tous les articles d'hiver

Secrétariat cantonal de la Loterie **romande** : Sion, chèques postaux II c 1800.

Abonnements au „CONFÉDÉRÉ“

Veuillez envoyer le „CONFÉDÉRÉ“ aux personnes suivantes :

1. (Nom, prénom, adresse).....
2. .....
3. .....
4. .....

SIGNATURE : (Nom, prénom, adresse)

.....

.....

A DÉCOUPER ET RETOURNER A : **SERVICE D'ABONNEMENT DU „CONFÉDÉRÉ“, MARTIGNY**

Vous aimeriez vendre

votre gramophone ou votre aspirateur à poussière ? Quelqu'un serait heureux de trouver l'un ou l'autre de ces objets à bon compte. Faites paraître une petite annonce dans votre journal.

Confiez toutes vos annonces à « **Publicitas** »

FEUILLETON DU « CONFEDERE »

Le Coffre et le Revenant 1

Aventure espagnole
(par Stendhal)

Par une belle matinée du mois de mai 182., don Blas Bustos y Mosquera, suivi de douze cavaliers, entrait dans le village d'Alcote à une lieue de Grenade. A son approche, les paysans rentraient précipitamment dans leurs maisons et fermaient leurs portes. Les femmes regardaient avec terreur par un petit coin de leurs fenêtres ce terrible directeur de la police de Grenade. Le ciel a puni sa cruauté en mettant sur sa figure l'empreinte de son âme. C'est un homme de six pieds de haut, noir, et d'une effrayante maigreur ; il n'est que directeur de la police, mais l'évêque de Grenade lui-même et le gouverneur tremblent devant lui.

Durant cette guerre sublime contre Napoléon, qui, aux yeux de la postérité, placera les Espagnols du dix-neuvième siècle avant tous les autres peuples de l'Europe, et leur donnera le second rang après les Français, don Blas fut l'un des plus fameux chefs de guerillas. Quand sa troupe n'avait pas tué au moins un Français dans la journée, il ne couchait pas dans un lit : c'était un vœu.

Au retour de Ferdinand VII, on l'envoya aux galères de Ceuta, où il a passé huit années dans la plus horrible misère. On l'accusait d'avoir été capucin dans sa jeunesse, et d'avoir jeté le froc aux orties. Ensuite il rentra en grâce, on ne sait comment. Don Blas est célèbre maintenant par son silence ; jamais il ne parle. Autrefois les sarcasmes qu'il adressait à ses prisonniers de guerre avant de les faire pendre lui avaient acquis une sorte de réputation d'esprit : on répétait ses plaisanteries dans toutes les armées espagnoles.

Don Blas s'avançait lentement dans la rue d'Alcolote, regardant de côté et d'autre les maisons avec ses yeux de lynx. Comme il passait devant l'église on sonna la messe ; il se précipita de cheval plutôt qu'il n'en descendit, et on le vit s'agenouiller auprès de l'autel. Quatre de ses gendarmes se mirent à genoux autour de sa chaise ; ils le regardèrent, il n'y avait plus de dévotion dans ses yeux. Son œil sinistre était fixé sur un jeune homme d'une tournure fort distinguée qui priait dévotement à quelques pas de lui. Quoi ! se disait don Blas, un homme qui, suivant les apparences, appartient aux premières classes de la société n'est pas connu de moi ! Il n'a pas paru à Grenade depuis que j'y suis ! Il se cache.

Don Blas se pencha vers un de ses gendarmes, et donna l'ordre d'arrêter le jeune homme dès qu'il serait hors de l'église. Aux derniers mots de la messe, il se hâta de sortir lui-même, et alla s'établir dans la grande salle de l'auberge d'Alcolte. Bientôt parut le jeune homme étonné.

« Votre nom ?

— Don Fernando della Cueva. »

L'humeur sinistre de don Blas fut augmentée, parce qu'il remarqua, en le voyant de près, que don Fernando avait la plus jolie figure ; il était blond, et malgré la mauvaise passe où il se trouvait, l'expression de ses traits était fort douce. Don Blas regardait le jeune homme en rêvant : « Quel emploi aviez-vous sous les cortès ? dit-il enfin.

— J'étais au collège de Séville en 1823, j'avais alors 15 ans, car je n'en ai que 19 aujourd'hui.

— Comment vivez-vous ? »

Le jeune homme parut irrité de la grossièreté de la question ; il se résigna et dit : « Mon père, brigadier des armées de don Carlos Cuarto (que Dieu bénisse la mémoire de ce bon roi ! — Charles IV, avant Ferdinand VII et Joseph Bonaparte), m'a laissé un petit domaine près de ce village ; il me rapporte 12000 réaux (3000 francs), je le cultive de mes propres mains avec trois domestiques.

— Qui vous sont fort dévoués sans doute. Excellent noyau de guerilla, dit don Blas avec un sourire amer. En prison et au secret ! », ajouta-t-il en s'en allant, et laissant le prisonnier au milieu de ses gens.

Quelques moments après don Blas déjeunait. Six mois de prison, pensait-il, me feront justice de ces belles couleurs et de cet air de fraîcheur et de contentement insolent.

Le cavalier en sentinelle à la porte de la salle à manger haussa vivement sa carabine. Il l'appuyait par travers la salle à la suite d'un aide de cuisine apportant un plat. Don Blas courut à la porte ; derrière le vieillard il vit une jeune fille qui lui fit oublier don Fernando.

(à suivre)